

CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT CENTRE VAL-DE-LOIRE

Le service Formation Professionnelle de la CMA de Loir-et-Cher

FEEBAT MODULE RENOVE

Indispensable dans le parcours d'optention de la mention RGE

Durée

21 heures (3 jours)

Public concerné

Chef d'entreprises, managers d'une équipe, conjoints, salariés...

Prérequis

Aucun prérequis Eligible au CPF

Nombre de participants

5 à 10 stagiaires

Tarif*

660 Euros pris en charge en partie par les organismes de financement de formation (O.P.C.O).

660 Euros par stagiaire à la charge de l'entreprise, à verser au moment de l'inscription.

Dates et lieu de formation

Me 09/06, J 10/06, V 11/06

En savoir +

Chambre de Métiers et de l'Artisanat Centre Val-de-Loire 16 rue de la Vallée Maillard 41 018 BLOIS Cedex

Isabelle AUTRET

① 02 54 44 65 67

formation-continue@cma-41.fr

iautret@cma-41.fr

▶ Objectifs

Comprendre le fonctionnement énergétique d'un bâtiment dans le contexte du plan de rénovation énergétique de l'habitat

▶Objectifs pédagogiques

Connaître l'état du marché. Connaissance des technologies clé des solutions d'amélioration. Maîtrise de la mise en œuvre des technologies. Entretien et maintenance.

▶ Programme

Le contexte et les enjeux de la rénovation énergétique Le contexte réglementaire de la rénovation Les critères de fonctionnement énergétiques du bâtiment Les principaux risques et points singuliers dans la Rénovation Connaître les principales solutions techniques d'amélioration de la performance énergétique

Les interface métiers

L'importance d'une évaluation thermique

Utilisations, interprétations et précautions d'usage avec un logiciel Les scénarii de rénovation et les bouquets de travaux efficaces énergétiquement

▶ Formateur/Accompagnateur

Philippe NICAULT, formateur spécialisé dans les économies d'énergies : Qualipac, FEEBAT, attestation d'aptitude, climatisation, pompe à chaleur, électricité, automatismes, chaudières murales gaz et fioul

© MAJ du Loir et Cher | Ludivine TESSIER | Fév.2021

Handicap

Référent handicap du centre de formation :

Christophe BOURGUIGNON 02 54 74 57 26 c.bourguignon@cfa41.fr

L'établissement s'est doté d'une capacité à étudier, au cas par cas, les besoins spécifiques des candidats qui voudront postuler à une formation afin de mobiliser les moyens nécessaires pour compenser les conséquences d'un handicap.

ORGANISME DE FORMATION

Chambre de Métiers et de l'Artisanat Loir-et-Cher

N° SIRET : 130 027 980 00056

N° de déclaration d'existence : Enregistrement sous le numéro

24450381045. N° Datadock : 0087513



► Méthodes et moyens pédagogiques

Formation qui propose une alternance d'apports théoriques et des cas pratiques nécessaire pour atteindre les objectifs de la formation. De nombreux exemples concrets permettent une application immédiate à la sortie de la formation.

▶ Document remis

Un support de cours sur les outils et les méthodes est remis à chaque participant.

► Indicateur de performance

La note globale de satisfaction est de 86 sur 100 (à l'issue des quêtes à 10j et 2 mois).

► Dispositif d'information et de positionnement des stagiaires

Un entretien **individuel est proposé** pour évaluer le besoin du stagiaire et l'orienter sur un parcours de formation adapté.

Il est remis à chaque futur stagiaire un **programme détaillé**, les dates, les conditions financières de la formation, un bulletin d'inscription ou une convention de stage.

Un Questionnaire est complété en amont pour chaque futur stagiaire, pour identifier son parcours passé, définir son objectif, positionner ses attentes afin de personnaliser et individualiser la formation. Ce questionnaire est ensuite confié au formateur.

Toute information demandée à un stagiaire a un lien direct avec la formation et **reste confidentielle.**

▶ Prise en compte de l'appréciation du candidat

Lors de la dernière séance de la formation il sera demandé à chaque stagiaire de compléter une **enquête de satisfaction** sur le déroulement de la formation. Avec l'appui externe de la société **Formétris un questionnaire à « chaud »** est envoyé dans les 10 jours **puis un questionnaire à « froid »** dans les 2 mois après la formation.

▶ Evaluation des acquis de formation

Evaluations réalisées par QCM qui permettra de vérifier les acquis des stagiaires et une évaluation qualitative à chaud. A la fin de la formation il est remis une attestation de formation conformément aux dispositions de l'article L.6353-1 dernier alinéa du Code du Travail.

▶ Suivi post-formation

Un suivi individuel peut être proposé. Le formateur intervient pour vous aider à mettre en place les outils et les méthodes étudiés. Le coût supplémentaire est facturé directement à l'entreprise (devis sur demande). **Formation « Comment répondre à un appel d'offres ».**

▶ RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Votre conseillère : Isabelle AUTRET ② 02 54 44 65 67

iautret@cma-41.fr